

ACTIVITE D'ESCALADE

PROPOSITION DE ZONES DE NON USAGE

● Réflexion sur la mise en place de « Réserve intégrale »

« Peuvent être instituées dans un parc national afin d'assurer, dans un but scientifique, une protection plus grande de certains éléments. »

Référence de l'Art L. 331-16 du CE

⇒ Réserves intégrales réglementaires existantes

- Lauvitel PN Ecrins (décret de 1995 sur 689 ha)
- îlots PN Port-cros (décret de 2007 sur 62 ha)

⇒ « Réserves intégrales » par défaut

- Existence de nombreux espaces naturels sauvages à fréquentation nulle

ACTIVITE D'ESCALADE

PROPOSITION DE ZONE DE NON USAGE

- **Réflexion sur la mise en place de « Réserve intégrale »**
 - ⇒ **Devenson** (Falaises du Devenson aux Falaises du plateau de Castelvieil)
Propriété de l'état gérée par ONF appartenant à la Réserve Biologique Dirigée
 - ⇒ **Falaises Soubeyranes** (Cap canaille au Bec de l'aigle)
Propriété des communes de Cassis, La Ciotat, Propriétaires privés,
Conservatoire du littoral